

# **PRÉFECTURE DU JURA**

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **Ouverture d'une enquête publique portant sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Augisey**

#### **1 – Description du projet :**

La société ROCHE SOLAIRE sollicite une enquête publique qui aura pour objet : la création d'une centrale photovoltaïque au sol, sur le territoire de la commune d'Augisey.

#### **2 – Personne responsable du projet :**

Le maître d'ouvrage est la société ROCHE SOLAIRE, dont le siège est situé au 17 rue du stade, FONTAIN 25660, où toutes informations concernant le dossier pourra être obtenue auprès de Madame Florence MORIN (florence@opale-en.eu ; 0673513747).

#### **3 – Autorité organisatrice de l'enquête publique :**

Le préfet du Jura est chargé de l'organisation de l'enquête ouverte par arrêté préfectoral en date du 21 mars 2024. Le préfet du Jura est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête publique et d'en centraliser les résultats.

#### **4 – Durée et périmètre de l'enquête publique :**

L'enquête publique se déroulera pendant 31 jours consécutifs soit **du lundi 15 avril 2024 à 9H00 au mercredi 15 mai 2024 à 12H00 inclus**, à la mairie d'Augisey (siège de l'enquête), la commune de Cressia est concernée par le périmètre d'affichage.

#### **5 – Désignation du commissaire enquêteur :**

Par décision n° E24000015/25 du tribunal administratif de Besançon, du 7 mars 2024, M. Christian GIRARDI a été désigné commissaire enquêteur, et M. Alain FRERE en qualité de suppléant.

#### **6 – Lieux où le public peut consulter le dossier d'enquête :**

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier papier comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale compétente en matière d'environnement, sera consultable à la mairie d'Augisey (siège de l'enquête) aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, ainsi que :

- sur le site internet des services de l'Etat dans le Jura à l'adresse suivante : [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr), rubrique : Accueil > Publications > Annonces & Avis > Enquêtes publiques > Divers > Augisey – Roche Solaire ;
- sous format papier à la préfecture du Jura – Bureau de la réglementation générale des associations et des élections – uniquement sur rendez-vous (03.84.86.85.55) ;
- sur un poste informatique à la préfecture du Jura – Bureau de la réglementation générale, des associations et des élections uniquement sur rendez-vous : 03 84 86 85 55.

#### **7 – Modalités selon lesquelles le public peut présenter ses observations et propositions :**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ouvert à cet effet dans le lieu de permanence cité ci-dessous ;
- par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'Augisey, 2 place de la Fontaine, 39 270 Augisey ; à l'attention du commissaire enquêteur ;

- soit directement auprès du commissaire-enquêteur qui se tiendra à la disposition du public, à la mairie d’Augisey, aux jours et heures cités ci-dessous ;
- à l’adresse électronique suivante : [enquete-publique-5296@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5296@registre-dematerialise.fr)
- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5296>
- par mail au BRGAE à l’adresse suivante : [pref-enquetespubliques@jura.gouv.fr](mailto:pref-enquetespubliques@jura.gouv.fr) en précisant l’objet « Augisey – ROCHE SOLAIRE ».

## **8 – Permanences du commissaire enquêteur :**

Mairie d’Augisey	<ul style="list-style-type: none"><li>- Lundi 15 avril 2024 de 17h30 à 19h00</li><li>- Samedi 27 avril 2024 de 10h00 à 12h00</li><li>- Lundi 6 mai 2024 de 17h30 à 19h00</li><li>- Lundi 13 mai 2024 de 17h30 à 19h00</li></ul>
------------------	---

## **9 – Disponibilité du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur :**

À l’issue de l’enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l’enquête :

– à la préfecture du Jura – BRGAE ;

– à la mairie d’Augisey ;

– sur le site internet des services de l’État dans le Jura.

L’autorité compétente pour prendre les décisions liées au projet est le préfet du Jura.